

5880/23

ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉNAT

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 08 mars 2023

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 08 mars 2023

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**DÉCISION DU CONSEIL modifiant la décision (PESC) 2021/509 établissant une
facilité européenne pour la paix**

E17595

Ce document est disponible auprès du secrétariat de la commission des affaires européennes